



MONTBLANC
PATRIMOINE

 SUISSE  FRANCE



Agence immobilière

– VENTE / LOCATION –

Carte PRO CCI 01 n°01012016000015029

Mise à jour le 01.06.2024

HONORAIRES

AGENCE IMMOBILIERE

TRANSACTIONS (honoraires à charge « vendeur » ou « acquéreur » sinon selon le mandat signé)

Nota bene : à charge « acquéreur » implique la signature d'une reconnaissance de dette par l'acquéreur, cocommittant à l'offre soumise et réitérée lors de la signature d'un compromis.

Jusqu'à 250 000 € 4,5 % TTC avec un minimum de 7 878 € TTC

Dès 251 000 € 6 % TTC

En mandat exclusif .

ACTIVITE LOCATIVE

1.1 Recherche et mise en place de locataires

a) Part bailleur

11,82 % TTC / loyer annuel HC minimum 2 997 € TTC

b) Part locataire

Selon classification tension des zones du dernier décret paru en application de la loi ALUR.

1.2 Gestion locative (uniquement sous forme de mandat général)

Jusqu'à 2000 € loyer
mensuel CC

Forfait de 1 998 € TTC

A partir de 2001 € loyer
mensuel CC

594 € TTC + 12 % TTC

Les règles d'arrondi en vigueur pour l'Euro s'appliquent.



MONTBLANC
PATRIMOINE

 SUISSE  FRANCE

MONT BLANC PATRIMOINE SARL CV de 15000 € | RCS Bourg-en-Bresse 529 432 254 | 30 rue Auguste Piccard 01630 Saint-Genis-
53 529432254 | FR / CH : Conseils CGP PP & TPE | Assurances | Crédits | Immobilier | Fiscalité | RCP CGPI MMA n° 118263182 |
| www.montblanc-finance.com & www.montblanc-patrimoine.fr | Adhérent ANACOFI

FR / CH : Assurances | Crédits | Immobilier | Fiscalité | Implantation

- Ces tarifs sont susceptibles d'adaptation sans préavis.
Néanmoins, en cas de bail, le tarif est garanti inchangé durant sa durée.
- Prestations optionnelles en sus :
 - Démarches administratives légales en location meublée → **240 € TTC**
 - Démarches sociales complémentaires (coordination d'activité) → **396 € TTC**
 - Interventions sur travaux et réparations : IK trajet A/R domicile / lieu de location, selon le barème fiscal en vigueur + **5% facture finale jusqu'à 1 000 € HT** et **10 % HT** facture finale au-delà
 - Déclaration fiscale n + 1 des revenus locatifs (avec ou sans mandat spécial) → selon tarif alors en vigueur (assistance si sans mandat)
 - Autre (préciser) :.....

Définition des termes employés : (cf. au verso du mandat général)

1. « Avances sur travaux »

À la charge du propriétaire, selon modalités de l'artisan retenu, à verser sur compte séquestre puis somme virée à l'artisan en question.

2. « Réparation de moindre coût »

À la charge du propriétaire - accord tacite intervention jusqu'à **500 € HT** (information communiquée par mel) – au-delà, avance à prévoir, comme ci-dessus

Afin d'éviter le moindre souci en cas d'appels de fonds, le propriétaire pourra choisir de verser, à sa guise, sur le compte séquestre MBP financièrement garanti, soit au moment, soit après la signature du mandat, une provision de 5 % TTC loyer annuel CC, pour couvrir les dépenses explicitées aux points 1 + 2 ci-dessus. Le remboursement du solde inutilisé sera effectué en fin d'année ou sinon conservé et imputé sur tout nouvel acompte, en cas de reconduction du mandat.

3. « Eléments de déclaration fiscale »

Selon le montant du revenu locatif annuel net HC ou sinon, charges comprises, TTC éventuellement et le régime fiscal choisi ou applicable par défaut.